

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'EXTENSION DU CIMETIÈRE DES AYGALADES PAR L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES ET LA CONSTRUCTION D'OUVRAGES FUNÉRAIRES ET CINÉRAIRES SUR LA COMMUNE DE MARSEILLE (13015)

Par arrêté n°2026_00108_VDM, du 13 janvier 2026, Monsieur le Maire de Marseille ouvre une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière des Aygalades à Marseille.

du mardi 17 février 2026 à 9h00 au mardi 3 mars 2026 à 16h45 inclus,

A cet effet, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille a désigné Monsieur Joseph RECEVEUR en qualité de commissaire enquêteur et Madame Elisabeth BRESSANGES en qualité de commissaire enquêteur suppléant, en vue de procéder à l'enquête publique.

Le public pourra consigner ses observations et propositions du mardi 17 février 2026 à 9h00 au mardi 3 mars 2026 16h45 à la Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « Ville de Demain », (siège de l'enquête), 40 rue Fauchier, 13002 Marseille, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45 et à la Mairie des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements – Parc François BILLOUX – 246 rue de Lyon, 13015 Marseille, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45.

- sur les registres d'enquête publique disponibles en Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « Ville de Demain » et en Mairie des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements :

- par courriel à l'adresse suivante : enquetespubliques-vdm-fauchier@marseille.fr

- par courrier (le cachet de la poste faisant foi) adressé à Monsieur Joseph RECEVEUR, commissaire enquêteur ou Madame Elisabeth BRESSANGES, commissaire enquêteur suppléant, au siège de l'enquête, Direction Générale Adjointe « Ville de Demain », 40 rue Fauchier, 13233 Marseille Cedex 20.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera les permanences et se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

- **Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « Ville de Demain », 40 rue Fauchier, 13002 Marseille :**

- Mardi 17 février 2026 de 9h00 à 12h00,
- Mardi 3 mars 2026 de 13h45 à 16h45.

- **Mairie des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, Parc François BILLOUX – 246 rue de Lyon, 13015 Marseille :**

- Jeudi 26 février 2026 de 13h45 à 16h45.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Marseille pendant un an. Ils seront également consultables sur le site internet de la ville : www.marseille.fr

Le Préfet des Bouches-du-Rhône est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'extension du cimetière des Aygalades, requise au titre de l'article L.2223-1 du Code des Collectivités Territoriales.